



Au Professeur Félix DJOSSOU,  
Président de la Communauté Médicale  
du Centre Hospitalier de Cayenne

Guyane, le 12 novembre 2022

**Objet : Réaction à la lettre ouverture, adressée aux Ministres par la CME du CHC, relative au projet de création d'un CHRU de Guyane**

Monsieur le Président de la CME du Centre Hospitalier de Cayenne, Professeur,

Ce sont les directeurs et présidents de CME des établissements partie au GHT de Guyane, pleinement engagés mais attristés, qui s'adressent à vous.

Nous avons en effet pris connaissance de votre lettre ouverte aux Ministres de la Santé, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, de l'Intérieur et des Outre-Mer, avec désarroi et déception.

Cette lettre a été envoyée sans avoir fait l'objet d'aucune concertation ni même information préalable des autres acteurs du projet de création du CHRU que nous sommes, bien qu'une Commission Médicale de Groupement se soit tenue le 9 novembre dernier. Cela nous semble un mauvais signal à notre égard et aux yeux des ministres, alors que ce projet implique une dynamique territoriale forte.

Depuis de nombreux mois, nous sommes, avec l'appui de l'ARS, dans le dialogue et l'échange afin de construire la feuille de route la plus adaptée à nos enjeux, en tenant compte des contraintes politiques, financières et calendaires qui sont les nôtres. Nous sommes donc vraiment peinés, alors que ces échanges sont en cours, que vous preniez l'initiative de mettre de côté cette dynamique territoriale. Aussi, même si nos deux établissements sont moins avancés que le CHC sur plusieurs sujets et même si nous reconnaissons pleinement votre expertise et votre engagement en matière de recherche, d'enseignement, ainsi que votre rôle de recours territorial, nous percevons dans votre lettre une défense d'intérêts cayennais peu compatible avec ce CHRU que nous devons créer ensemble, et peu fidèle à la dynamique territoriale déjà en place sur des filières de soins clé. Cette posture cayenno-centrée nous semble d'autant plus flagrante que vous évoquez, pour la première fois et sans jamais ne nous en avoir parlé, la nécessité de construction d'un nouvel hôpital, siège du plateau de recours du CHRU, faisant fi des besoins de reconstruction et de modernisation plus globale de notre offre de soins sur le territoire.

Le projet de CHRU de Guyane ne peut s'imaginer à l'échelle cayennaise, même sur une période temporaire, alors que nous nous adressons à l'ensemble de la population guyanaise. Ce n'est ni une remise en cause des progrès majeurs du CHC que nous reconnaissons pleinement, ni une contrainte que nous posons sur son futur développement. Si Cayenne doit continuer à avancer, c'est aussi le cas de Kourou et Saint-Laurent qui, comme vous, ont des engagements et des réussites qui leur sont chers mais que votre CME méconnaît peut-être.

La création du futur CHRU de Guyane ne saurait être une opération d'absorption progressive des petits hôpitaux par le gros, mais bien la construction d'un avenir commun, la définition concertée du chemin pour y parvenir, le renforcement mutuel pour franchir les obstacles que nous rencontrerons. La force de notre projet vient du fait que les forces de toute la Guyane (hôpitaux et centre de soins) sont assemblées pour aboutir, à la fois, à son renforcement et à sa reconnaissance régionale.

La nécessité de travailler de concert à un projet médical commun, qui permette de redessiner l'offre de soins sur le territoire au profit de son développement et du renforcement des filières du territoire, est et doit rester une priorité. Ce n'est que par ce levier que l'accès aux soins sera transformé au bénéfice de la population. La dimension de recherche et universitarisation doit irriguer nos trois hôpitaux si nous voulons attirer et former au mieux le plus grand nombre de professionnels de santé pour l'ensemble du territoire.

Vous rejetez également, unilatéralement et sans équivoque, dans votre courrier la proposition de constituer un GCS Etablissement de Santé qui permettrait d'incarner juridiquement ce CHRU tant attendu. Nous partageons le fait que cette solution est innovante mais, justement, n'avons-nous pas besoin d'innovation pour répondre à nos enjeux plutôt que de chercher à plaquer des modèles administrativement et juridiquement plus rassurants mais inopérants sur notre territoire. Nous regrettons que votre CME ne laisse aucune possibilité à cette proposition, récente et en cours de discussion, de mûrir et d'être analysée complètement, sans tenir compte de l'intérêt que nous pourrions y porter de notre côté.

Vous rappelez enfin, à juste titre, l'engagement que doit prendre l'Etat vis-à-vis de la Guyane pour soutenir financièrement ce projet de CHRU. Il est, en effet, incontournable que les moyens soient à la hauteur des ambitions, mais il est tout aussi incontournable que ces moyens soient dévolus à un projet bénéficiant au territoire dans son ensemble, et qu'ils fassent l'objet d'une répartition équitable et cohérente avec les objectifs que nous voulons atteindre. Pour cela, il est essentiel que nous disposions d'une structure juridique qui garantisse souplesse, arbitrage et transparence et qui soit au service de notre projet. En cela, le CGS Etablissement de Santé est une formule intéressante qu'il serait irresponsable de ne pas creuser.

Nous sommes intimement convaincus que ce n'est que tous ensemble que nous pouvons réussir, dans le respect mutuel des positions de chacun et dans notre capacité collective à décider et à avancer. Par votre courrier, votre CME s'écarte fâcheusement de cette dynamique et nous espérons que la communauté médicale de Cayenne saura reconnaître qu'il faut rapidement y revenir. Nous demeurons, pour notre part, ouverts au dialogue et à l'échange, et prêts à porter avec vous, le moment venu et si nécessaire, des propositions fortes et concertées, aux autorités régionales comme nationales.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre parfaite compréhension.

**Dr Olivier LABORDE**  
Président de CME du CHK



**Dr Yvane GOLITIN**  
Vice-Présidente de CME du CHK

**Dr Baltazar N'TAB**  
Président de CME du CHOG



**Monica BOSI**  
Directrice du CHK



**Didier GUIDONI**  
Directeur du CHOG

